

À Saint-Denis et ailleurs : suicides, expulsions, arrestations ! Ça suffit !

Le 15 Février 2012, E., hébergée avec ses 6 enfants dans un hôtel miteux, s'est immolée (s'est brûlée vive) dans le hall de la mairie de Saint-Denis. Quelques jours avant, N., une autre mère isolée, s'était suicidée, acculée (débordée) par des dettes de loyer. Le lendemain, le maire, Didier PAILLARD, s'est empressé de déclarer qu'il fallait « une réquisition immédiate des logements vides, publics et privés ». Sans doute ne parlait-il pas des logements appartenant à sa propre commune...

Expulsion illégale avec la complicité de la mairie de Saint-Denis.

En effet, lorsque des mal logés, expulsables, SDF, ont décidé d'occuper une maison vide située au 2 chemin des Cornillons, appartenant à Plaine Commune Développement, société présidée par Patrick BRAOUEZEC, ex-maire de Saint-Denis, aucun élu de la ville n'a voulu leur apporter son soutien. Le 5 Avril 2012, sous prétexte d'un contrôle d'identité, la maison a été évacuée par une armée de gardes mobiles, ce qui coûte plus cher aux contribuables que de reloger les gens.

Suite à cette expulsion illégale nous avons décidé, avec les expulsés, de nous inviter aux États Généraux du logement organisés le 19 Mars à la mairie de Saint-Denis. Au cours de cette réunion, devant notre détermination, Stéphane PEU, adjoint au maire, s'est engagé publiquement à nous recevoir le 21 Mars à 15h.

Arrestation arbitraire, violences policières. Ce n'est pas pour ça que nous avons rendez-vous !

Le 21 Mars, quand nous nous sommes présentés à 15h à la mairie de Saint-Denis, M. PEU n'a pas daigné nous recevoir. Devant notre insistance pour rencontrer son adjoint, la seule réponse du maire a été de réquisitionner la police nationale pour nous évacuer brutalement.

C'est à ce moment là qu'une de nos camarades, Zina, a été violemment plaquée au sol, au mur, frappée, menottée et embarquée. Elle a été retenue en garde à vue et est sortie le lendemain avec une convocation au tribunal pour avoir soit-disant frappé un agent de police.

Zina passe en procès le 3 Février 2014 à 13h au Tribunal de Grande Instance de Bobigny, 12ème chambre.

**Soyons nombreux à lui apporter notre soutien !
Ça nous concerne tous !**

**Rendez-vous Lundi 3 Février 2014 à 12h30
devant le Tribunal de Grande Instance de Bobigny
(sinon à la 12ème chambre),
173 avenue Paul Vaillant Couturier,
métro Bobigny – Pablo Picasso, ligne 5**

Avec le soutien du Collectif des mal logés du 18ème sans frontières
Contact : 06 50 51 91 90 / cml18sf@gmail.com